



Return Bids to:
Retourner les soumissions à:

Request for Proposal (RFP)
AMENDMENT

Demande de proposition (DDP)
MODIFICATION

Proposal To: Natural Resources Canada
We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: Ressources Naturelles Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution
Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
5320 122 St NW
Edmonton, AB T5H 3S5

Title – Sujet Recrutement, gestion et maintien d'un bassin d'experts en la matière qualifiés	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCan-5000075633	Date 31 août 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 178686	Amendment No. – Modification No. 003
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (EDT) on – le 8 septembre 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: moira.farkas@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone (403) 462-1162	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: - Voir le présent document	
Security – Sécurité Il y a des exigences de sécurité associées à cette exigence.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification No. 003 - Cette modification est préparée pour

- Prolonger le délai de clôture de l'appel d'offres; et
- répondre aux questions et apporter des modifications

Question #1:

L'animation d'ateliers implique généralement la réalisation d'examens/évaluations organisationnels avant l'animation afin de comprendre les besoins de formation du client. La Couronne confirmerait-elle que la facilitation d'ateliers/de sessions de formation est pertinente pour CO1 ?

Réponse #1:

Non, car l'élément CO1 de cet appel d'offres concerne le recrutement, la gestion et le maintien d'un groupe d'experts en la matière. La facilitation n'est pas pertinente pour cette évaluation.

Question #2:

Le critère noté R3 attribue des points selon que l'équipe comprend ou non des "représentants régionaux". La Couronne peut-elle définir ce qu'elle considère comme un représentant régional ?

Réponse #2:

La représentation régionale désigne les experts qui possèdent une expertise sur le secteur forestier dans une région spécifique. Le programme 2 milliards d'arbres reçoit des demandes proposant des projets dans diverses régions du Canada. Le programme vise donc à ce que des experts régionaux évaluent les projets qui se dérouleront dans leur région spécifique. Par exemple, les projets dans le Canada atlantique seront évalués par des experts forestiers de la région atlantique.

Question #3:

Les employeurs sont légalement dans l'impossibilité de demander directement à un employé s'il est indigène ou non. Bien que de nombreux fournisseurs offrent la possibilité aux employés/contractants de s'auto-identifier, il est injuste de s'attendre à ce que ces données soient partagées par les fournisseurs. Ceci étant dit, nous demandons à l'État de supprimer le terme " autochtone " de sa définition d'une équipe diversifiée dans CT33, car il évalue injustement les fournisseurs sur la base d'informations qu'ils sont légalement tenus de connaître.

Réponse #3:

RNCan a examiné cette demande et, pour la DP no RNCan-5000075633, ce critère ne peut être supprimé. RNCan vise une participation autochtone de 25 % ou plus (jusqu'à 100 % dans certains cas) en tant qu'experts en la matière au sein de chaque groupe d'experts.

Question #4:

Dans le SRCL fourni dans cet appel d'offres, les points 11a et 11d ont été cochés. S'agit-il d'une erreur ? Si ce n'est pas le cas, l'État peut-il expliquer le raisonnement qui sous-tend ces dispositions et préciser ce que l'on attend du vendeur après l'attribution du contrat ?

Réponse #4: À mettre à jour par le biais d'une autre modification de l'appel d'offres.

**Question #5:**

En raison de la complexité de la préparation d'une réponse à cet appel d'offres, du grand nombre d'offres en cours et de la difficulté de contacter des candidats hautement qualifiés pendant les mois d'été, nous aimerions demander une prolongation d'une semaine de la date de clôture de l'appel d'offres afin de garantir que les vendeurs soient en mesure de soumettre des réponses de haute qualité qui offrent la meilleure valeur à l'État.

Réponse #5:

Oui, la date peut être prolongée jusqu'au 8 septembre 2023.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.